



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 7 du 12 juin 2015



## Stades

NB Plaine : 50 à 80 % véraison

NB Hautes-Côtes : 30 à 50 % véraison

BD Plaine : 50 % véraison

Avec le sec qui persiste, les 1<sup>ères</sup> chutes de baies et la sénescence de petites feuilles de la zone des grappes sont constatées.

## Accidents climatiques

De l'échaudage s'est produit dans certaines parcelles (voir photos). Les fruits vérés exposés au soleil sont les plus sensibles. Par conséquent, les parcelles précoces avec une bonne charge en fruits et peu de feuillage pour protéger les grappes sont les plus touchées.

Nous pensons que les températures subitement au-delà de 30° les 4 et 5 juin (\*), accompagnées d'un ensoleillement maximal et après un mois sans pluie, en sont à l'origine.

(\*) températures maxi sous abri entre 33 et 34° enregistrées le 5 juin dans plusieurs stations de Côte d'Or.



F. Ecalle CA21



F. Ecalle CA21



F. Ecalle CA21

## Anthracnose

Du fait de l'absence de pluie, les symptômes ont peu évolué en nombre depuis le dernier bulletin (pas de nouvelles contaminations), mais les taches augmentent en diamètre et sont ainsi plus visibles. Un début de jaunissement des petites feuilles affaiblies par le sec et l'anthracnose est souvent constaté, notamment celles qui accompagnent les grappes de fruits.

Nombreuses parcelles sont indemnes. Pour les autres il s'agit souvent de foyers plus ou moins successifs plutôt qu'une attaque généralisée.

Il faut considérer que les symptômes actuels représentent le risque de développement estival (contaminations secondaires). Le risque sera faible dans les parcelles actuellement saines. Pour les autres, ce risque sera fort lors des prochaines pluies qui pourront permettre l'apparition de nouveaux symptômes en début d'été, pouvant aller jusqu'à l'infestation de l'ensemble des pousses en fin d'été et la chute prématurée des feuilles.

### Oïdium

Progression ralentie.

Les symptômes ont peu évolué dans les parcelles précocement atteintes et protégées.

Pour les parcelles plus tardivement atteintes, des symptômes qui semblent encore assez frais mais d'une intensité faible à moyenne sont présents essentiellement sur des feuilles déjà développées.

Les dernières feuilles émises sont le plus souvent pour l'instant sans symptômes.

Le développement de cette maladie devrait être modéré jusqu'à la récolte.

### Acariens jaunes

Chaleur et absence de pluviométrie sont très propices au développement des tétranyques tisserands (acariens jaunes).

Des foyers ont été repérés dans quelques parcelles (rougissement sur la face supérieure des feuilles, toile tissée sur la face inférieure avec adultes, larves et œufs). Les zones les plus séchantes sont les premières atteintes.

Le risque d'apparition et de développement est élevé si le sec persiste.



F. Ecalle CA21

Rougissement provoqué par *tetranychus urticae*

### Sésies

D'après les captures obtenues des 2 pièges à phéromones installés à Concoeur et Saulon et des observations de papillons dans les buissons, les vols ont débutés fin mai. Les captures étaient a priori à leur pic ce début de semaine et sont à des niveaux bas.



F. Ecalle CA21

Papillon de sésie

### Pucerons

Les pucerons verts ne sont plus présents, le risque est terminé.

Très peu de pucerons cendrés observés, risque de développement faible.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »